

COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 2 AVRIL 2019

Le conseil d'établissement se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle.

Le quorum étant atteint, la séance commence à 16h15 – 14 personnes présentes sur 15

La prise de notes et la rédaction du compte rendu sont effectuées par M. Pierre EGO – Représentant des personnels enseignants.

Présents : Voir liste des présents¹

Point 1 : Adoption de l'ordre² du jour

Vote pour l'ordre du jour en 8 points :

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

L'ordre du jour en 8 points est adopté à l'unanimité.

Point 2: Adoption du compte-rendu du CE du 20/11/ 2018

Arrivée d'un représentant des élèves ; Le nombre de participants passe à 15.

M. Foucher demande si l'on peut revenir sur le point 9 du compte rendu qui concerne le plafond des effectifs pour l'ouverture des spécialités.

Mme la Proviseure rappelle que la question a été discutée lors du conseil pédagogique et a fait l'objet d'un vote au CE du 20/11/2018, qu'on ne peut y revenir de la sorte et qu'au vu du nombre des inscriptions, toutes les spécialités prévues seront ouvertes à la rentrée prochaine sachant qu'il n'y a toujours pas de réponse de l'AEFE pour NSI.

L'année prochaine la question sera à nouveau abordée, en temps voulu.

¹ Annexe1 – Liste d'émargements

² Annexe 2 – Ordre du jour

Adoption du compte-rendu du CE du 20/11/2018

Nombre de votants	15
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Adoption du compte-rendu du CE du 20/11/2018 à l'unanimité.

Point 3 : Le compte financier 2018

Pour information

(Voir document ci-joint) *annexe 3*

Point 4 : Présentation du règlement financier 2019-2020

Pour information

(Voir document ci-joint) *Annexe 4*

2 nouveautés par rapport au budget initial 2019 :

- Le tarif de la restauration scolaire : Il reste inchangé en VND mais le taux de change actuel fait monter le tarif en euros).
- Le tarif des transports scolaires : 21 583 800 VND, ce qui correspond à une augmentation de 8%. Unika répercute l'augmentation du prix de location de ses bus.

Ce tarif est non définitif et en cours de négociation mais sera celui utilisé pour le calcul du montant des bourses scolaires lors de la première commission locale.

Point 5 : Présentation des nouvelles modalités d'inscriptions : EDUKA

Le lycée s'est doté d'une nouvelle plateforme de gestion administrative et financière des élèves.

L'intérêt de cet outil est double :

- Assurer une meilleure communication avec les familles (mises à jour du dossier, situation financière, inscriptions aux activités périscolaires, suivi en temps réel des procédures d'admission, liaison avec Pronote...);

- Disposer d'un outil permettant de gérer la communication (mailing, données complètes et à jour, sécurisation du serveur).

Il est actuellement ouvert pour les inscriptions jusqu'au 7 avril 2019 et concernera les réinscriptions à partir du 8 avril 2019.

Point 6 : Section internationale britannique

Le lycée a reçu un avis favorable à la demande d'ouverture de la section internationale britannique au lycée pour la rentrée 2019-2020, ce qui permet la continuité avec le collège.

Un dossier est actuellement en cours pour l'élémentaire.

Point 7 : Présentation du règlement intérieur de la CHS et compte-rendu du 17/12/2018

Départ d'un représentant des parents d'élèves – le nombre de participants passe à 14

Adoption du règlement intérieur de la CHS

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Adoption du RI de la CHS à l'unanimité

La commission qui s'est tenue le 17/12/2018, a porté davantage sur la question de la pollution et des purificateurs d'air, Il avait été décidé d'expérimenter un appareil dans une salle de classe afin de vérifier l'efficacité. Cela a été fait. Actuellement un second test est en cours avec une deuxième marque de purificateurs.

Suite à celui-ci, un choix sera fait et les purificateurs achetés sous peu.

Il a été également arrêté que le PPMS devait être revu.

La formation continue interne, au niveau de la sécurité et des gestes qui sauvent, est également mise en place.

Point 8 : Questions diverses

Questions des représentants des parents :

- **A partir de la rentrée scolaire 2019, les parents qui souhaiteront que leurs enfants utilisent les bus UNIKA , devront être membres de l'UPMD et s'acquitter de la cotisation de 100.000 VND.**

Les familles devront s'acquitter, auprès de l'UPMD, d'une cotisation de 100000 VND pour le service des bus. Pour 2019 - 2020, les tarifs sont de 21 583 800 VND par enfant (trajet aller - retour)

- **Des parents se plaignent de vols dans l'enceinte de l'école. Pourriez-vous faire une demande officielle à l'AEFE sur ce que l'on peut mettre en place pour éviter les vols?**

Mme la proviseure rappelle que mettre des caméras partout dans l'établissement, ne serait pas légal. Elle cite un article de la CNIL qui rappelle que les caméras peuvent filmer les accès de l'établissement (entrées et sorties), ce qui se fait actuellement au LFIDURAS. Il est exclu, sauf cas exceptionnels, de filmer les lieux de vie des établissements (cour de récréation, préau, salle de classe, cantine, foyer, etc.) pendant les heures d'ouverture de l'établissement. Les élèves comme les enseignants et les autres personnels de l'établissement ont droit au respect de leur vie privée.

Le CPE signale que les vols sont rares et que les élèves sont responsables de leur affaires et doivent en prendre soin. Ce qui n'est pas toujours le cas si l'on observe tout ce qui traîne du côté des objets trouvés.

- **Organisation fin d'année : journées banalisées au collège et au lycée pendant les examens?**

Mme la proviseure répond que la question est à la réflexion avec les équipes.

- **Avenir du périscolaire et plus particulièrement du foot le samedi matin?**

Mme la proviseure signale qu'elle ne supprime rien et rappelle simplement les règles :

Les activités périscolaires ont vocation à se dérouler sur l'amplitude horaire correspondant à l'ouverture de l'établissement 7h45-17h00.

Le football en question se déroule non seulement sur un temps de fermeture du lycée : le samedi matin mais en dehors du lycée, au centre-ville. Cette activité n'entre plus dans le cadre des APS.

Cependant les APS qui se déroulent juste après les cours, de 17h00 à 18h00, du lundi au vendredi, ne sont pas remises en compte du fait qu'il y a toujours un responsable dans l'établissement.

Mme la proviseure explique aux élèves qu'ils peuvent prendre des responsabilités en s'associant avec des adultes prêts à reprendre le projet. Elle assure que l'activité permettra toujours aux élèves de participer aux différents projets AEFE afin de représenter le lycée.

Mme la proviseure rappelle également que l'activité du football, le samedi, avait été maintenue en début d'année mais qu'elle avait émis de fortes réserves sur sa reconduction.

Questions des représentants des élèves :

- **Nouvelle réforme du portail, pourquoi ? Peut-il y avoir un changement ? Demande d'allonger les horaires d'entrée et de sortie de l'enceinte de l'établissement. Pourquoi la sécurité n'est pas la même pour la porte de derrière (Lakeview Villas) ?**

Mme la proviseure s'étonne que l'on parle de « réforme » puisqu'il s'agit de l'application du règlement intérieur. Elle rappelle qu'un établissement scolaire ne peut avoir ses portes ouvertes à tout vent. Le chef d'établissement assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés et veille à ce qu'ils ne soient pas exposés à subir des dommages et n'en causent pas à autrui.

Les heures d'ouverture des 2 portails correspondent à ces enjeux.

Pour le petit portail, il ne s'agit pas du portail de Lakeview Villas mais du Vietnam Golf & Country club. Ce portail est réservé aux élèves et personnels habitant dans les 3 compounds voisins.

La sécurité y est assurée avec des modalités différentes :

- Passage obligé par un poste de contrôle. Les passages font l'objet d'une vérification des autorisations, en l'occurrence une carte délivrée par le Vietnam Golf.
- Des temps d'ouverture stricts puisque le portail est fermé et que nul n'y a accès en dehors des horaires affichés :

Une seule possibilité de passage le matin : 7h40 à 8h15

L'après-midi : 14h00-14h20 / 15h00-15h20/16h00-16h20/17h00-17h20

Avec un gardien + un surveillant.

- **Nouveau projet de loi pour la sécurité avec les scanners et code QR, norme RGPD et CNIL ? Données où sont-elles stockées ?**

Mme la proviseure rappelle qu'il ne s'agit pas d'un « nouveau projet de loi » simplement une demande des familles en début d'année et une proposition de dispositif d'un parent. Proposition adoptée lors du CE du 20/11/2018.

Les données seront conservées sur un serveur dédié sécurisé se trouvant chez un hébergeur professionnel (Scaleway). Concernant les données des utilisateurs, nous nous conformerons au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (<https://www.cnil.fr/fr/le-rgpd-cest-maintenant-les-changements-retenir-et-les-outils-pour-bien-se-preparer>).

- **Unika, les bus attendent avant l'heure de départ pour partir alors que le bus est plein. Idem quand ils arrivent au lycée avant l'heure d'ouverture, les élèves et professeurs doivent attendre dans le bus.**

Ce fonctionnement relève d'une demande, l'an passé. C'est une mesure de sécurité qui évite aux élèves de se retrouver dans la rue sans surveillance lorsque le lycée n'a pas encore ouvert ses portes.

- **Wifi lente et pas accessible dans l'enceinte de tout l'établissement, perturbant pour les cours du lycée où il y requiert de changer de salle.**

La proviseure rappelle que les professeurs doivent faire remonter tout problème au service de gestion afin que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais.

- **Demande de plus de moyens de communications entre l'administration et les élèves**

La Proviseure rappelle que depuis la rentrée, 2 tableaux d'affichage à destination des élèves ont été installés côté cantine et grand couloir pour plus d'information. Le site du lycée offre également différents

calendriers hebdomadaires, entre autres. Les élèves ont le même niveau d'information que les personnels et ont également la possibilité de passer au bureau de la vie scolaire ou de la direction.

Cependant, le CPE propose une réunion mensuelle de tous les délégués de classes.

➤ **Tutorat élève-élève, manque de compréhension du fonctionnement par les élèves.**

La proviseure rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions d'information ;

- 6eme / 5^{ème} le 28/janvier 2019
- Lycée le 29 janvier 2019
- 4^{ème} / 3^{ème} le 31 janvier 2019

Des tableaux « craie » ont été posés pour les inscriptions. D'autres tableaux avec des fiches T sont en commande. Ils permettront un meilleur fonctionnement du dispositif.

Le bilan final sera prétexte à revoir les règles.

➤ **Natation Primaire et encadrement de l'activité par un professeur d'EPS :**

Un professeur demande s'il y aura toujours un encadrement du secondaire sur le primaire en matière de natation. Mme la proviseure répond rien n'a pour le moment été décidé à ce sujet. La question sera traitée lors du conseil pédagogique traitant de la DGH.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h30

Fait le 24 avril 2019

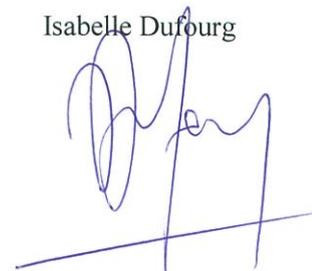
Le secrétaire de séance

Benoit EGO



La présidente du conseil

Isabelle Dufourg





**Conseil d'Établissement
ANNÉE 2018-2019**

Mardi 02 avril 2019

I. Représentants de l'Administration

- 1/ Mme Isabelle DUFOURG – Proviseur du Lycée Français International M. Duras
- 2/ M. Sébastien AUTIN – Directeur de l'École Primaire
- 3/ M. Josian RIGNAULT – Directeur Administratif et Financier
- 4/ M. Pierre-Paul ALFONSI – Conseiller Principal d'Éducation

II. Représentants élus du personnel

- 1/ Mme Sandra BREUZIN – Représentante des enseignants
- 2/ M. Philippe FOUCHER - Représentant des enseignants
- 3/ M. Benoit EGO – Représentant des enseignants
- 4/ Mme Véronique NGUYEN – Représentante des enseignants
- 5/ Mme THAI Ngoc Hieu- Représentante du personnel Administratif et de Service

III. Représentants élus des usagers de l'école

- 1/ Mme Karine CAMART- Parent d'élèves – Représentante de l'UPMD
- 2/ Mme Anne FITOUSSI - Parent d'élèves – Représentante de l'UPMD
- 3/ Mme Pascale PROTEAU – Parent d'élèves - Représentante de l'UPMD
- 4/ M. David DO – Représentant des élèves – sans vote
- 5/ AUCANTE Philip - Représentant des élèves
- 6/ Joseph GIORDANO - Représentant des élèves

M. Christophe LE – Attaché de coopération pour le français
(consulat général de France HCM)

Annexe 1.

Ho Chi Minh Ville, le mercredi 24 avril 2019

CONVOCAATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la *réunion du Conseil d'Etablissement* de l'année scolaire 2018-2019 :

Mardi 02 avril 2019 de 16h15-18h15
Salle de réunion

Nous y débattons de l'ordre du jour suivant :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte rendu du CE du 20 novembre 2018
- 3- Présentation du compte financier 2018
- 4- Présentation du règlement financier 2019-2020
- 5- Présentation des nouvelles modalités d'inscriptions - EDUKA
- 6- Section Internationale Britannique.
- 7- Présentation du règlement intérieur de la CHS et compte rendu du 17 décembre 2018
- 8- Questions diverses.

Le compte financier 2018 vous sera envoyé dans les plus brefs délais.

En cas d'empêchement, je vous prie de bien vouloir en aviser votre suppléant en lui remettant la présente convocation et l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,


Isabelle DUFOURG

Annexe 1

COMPTE FINANCIER 2018

Conseil d'Établissement

02 avril 2018

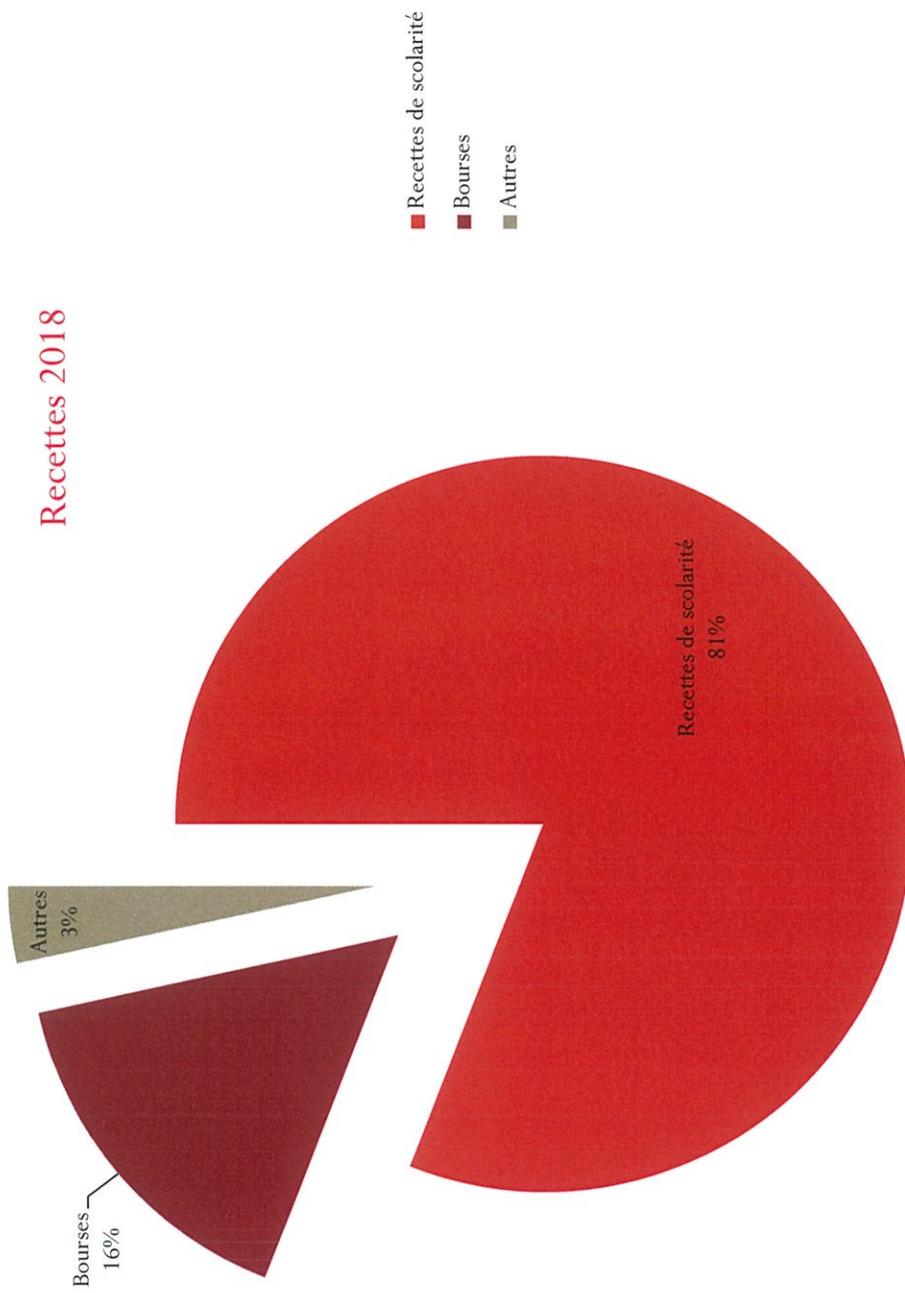
Evolution des effectifs

- Année scolaire 2012 -2013 : 860 (+ 148 par rapport à 2011-2012)
- Année scolaire 2013-2014 : 911
- Année scolaire 2014-2015 : 984
- Année scolaire 2015-2016 : 1037
- Année scolaire 2016-2017 : 1099
- Année scolaire 2017-2018 : 1130
- Année scolaire 2018-2019 : **1128**

Recettes 2018

	2015	% 15/16	2016	% 16/17	2017	% 17/18	2018	OBSERVATIONS
TOTAL /FRAIS DE SCOLARITE	4 431 012,00	6%	4 682 675,00	7%	5 674 770,21	4.2	5 913 561.96	-174 000 Bi2018
SUBV BOURSES	2 373 742,87	-73%	644 646,00	129%	1 481 626,22	- 23%	1 138 878.42	
AUTRES RECETTES	843 774,41	2%	862 534,15	8%	329 459,43	-33%	247 625.72	voyages scolaires, APS et divers
TOTAL RECETTES	7 832 403,00	-18%	6 440 258,51	19%	7 485 885.86	2.46%	7 670 578,65	

Recettes 2018



COFI en mode GBCP

- 1 – En matière de dépenses:
- rappels: 3 enveloppes qui fonctionnent en AE et CP
- 1 - Enveloppe Personnels: AE = CP
- 2 - Enveloppe de fonctionnement: AE et CP
- 3 – Enveloppe d'investissement: AE et CP
- **Ventilées en dépenses par destination:**
- **EDU1: Excellence éducative**
- **RES2: accompagner et faire vivre le réseau**
- **SUP3: Modernisation (support et immobilier)**

1 - L'enveloppe de Personnel

- ATTENTION: 2 compteurs

1) - Enveloppe financière portée sur la destination Excellence

Educative (PDL):

PERSONNEL	BR2 2018 AE budgétées	COFI 2018 CP consommées	BR2 2018 CP budgétées	COFI 2018 CP consommées	Taux réalisation
	2 210 727	2 118 373	2 210 727	2 118 373	95.82%

- Augmentation de 2% du point d'indice;
- GVT: de 1.66% à 2.90% selon les grilles
- Régime indemnitaire: a suivi l'augmentation du point d'indice

2) - Enveloppe en ETP fixée par les services centraux de l'AEFE
(PDL): 77 à 80 ETP au 01/09/2018

2 - L'enveloppe de Fonctionnement

Destination	AE budgétées	AE Consommées	CP budgétées	CP consommées	CP –Taux de réalisation
EDU 11 Personnel	129 370	78 679	129 370	80 299	62.07%
EDU 12 Accueil des élèves	609 072	386 487	609 072	427 149	70.13%
EDU 13 Pilotage Pédagogique	357 463	341 159	357 463	339 894	95.08%
RES 21 Bourses	1 537 378	879 474	1 537 378	1 124 761	73.16%
RES 22 Participation au réseau	1 876 164	1 917 404	1 876 164	1 917 404	102.20%
RES 26 Promotion et Communication	15 000	6 943	15 000	6 943	46.28%
SUP 32 Immobilier, agencement et entretien	403 222	215 875	406 722	227 531	55.94%
SUP 33 Administration générale	243 391	164 450	243 391	156 432	64.27%
SUP 34, 35 et 36	116 485	74 570	116 485	76 816	65.94%
TOTAL	5 287 545	4 065 041	5 291 045	4 357 229	82.35%

3 - L'enveloppe d'Investissement

Destination	AE budgétées	AE Consommées	CP budgétées	CP consommées	CP –Taux de réalisation
EDU 1 Dépenses d'Enseignement	20 000	31 692	20 000	31 692	158.46%
SUP 32 Immobilier, agencement et entretien	260 000	252 711	260 000	252 711	97.19%
SUP 33 Administration générale	25 000	9 678	25 000	9 678	38.71%
SUP 34-et 36	62 000	52 519	62 000	52 519	72.46%
TOTAL	367 000	346 600	367 000	346 600	94.44%

-Nouveau bâtiment: 159 600 euros et 17 000 euros de mobilier;

-Ombrières maternelle et élémentaire: 20 920 euros;

-Clôture métallique côté Primaire: 18 963 euros;

-Aménagement atelier de maintenance pour 16 860 euros

-Création de gouttières sur le pourtour du gymnase pour 18 741 euros

-83 ordinateurs et 8 videoprojecteurs: 54 823 euros;

-Jeux pour l'aire de motricité: 14 230 euros;

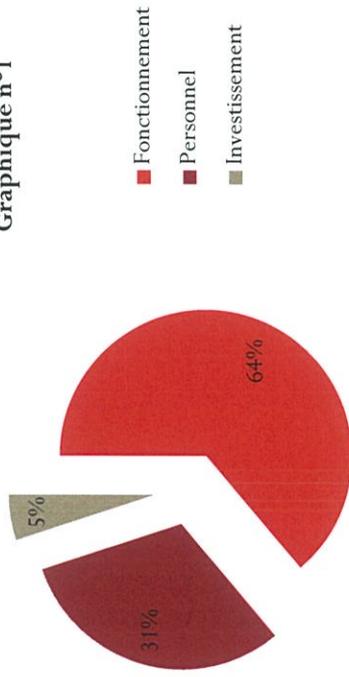
-10 microscopes: 4 060 euros;

-2 armoires pour produits inflammables (1120 euros) / IQ Air Particules : 2 250 euros

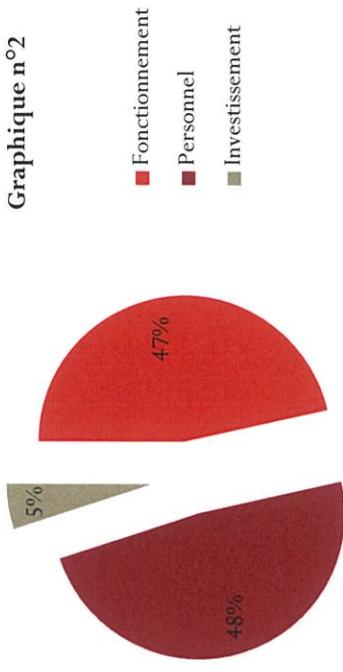
-Divers mobiliers:18 033 euros

Répartition du total des dépenses

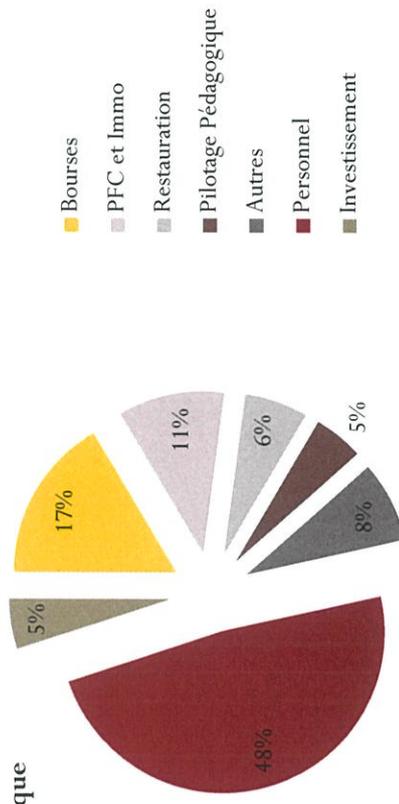
Graphique n°1



Graphique n°2



Graphique n°3



Code	Synthèse par Destination						%	%	%	%
	BR2 2018 AE Budgétées	COFI 2018 (1) AE Consommées	AE - Taux réalisation	AE Poids	BR2 2018 CP Budgétées	COFI 2018 (1) CP Consommées				
EDU1	3 326 632	2 956 389	88,9%	50,9%	3 326 632	2 997 407	90,1%	43,9%		
RES2	3 428 542	2 803 821	60,8%	35,9%	3 428 542	3 049 108	88,9%	44,7%		
SUP3	1 110 098	769 804	69,3%	13,2%	1 113 598	775 687	69,7%	11,4%		
TOTAL DES DEPENSES		7 865 272	6 530 014	83,02%	7 868 772	6 822 202	86,7%	100,0%		

477 864

SOLDE BUDGETAIRE COFI 2018

7 300 066

TOTAL DES RECETTES EXECUTEES

SITUATION PATRIMONIALE - T6 Compte de résultat - Droits constatés					
	COFI 2017	BR2 2018	COFI 2018	COFI/BR2 Ecart	% Taux réalisation
Personnel	1 935 412	2 210 727	2 119 372	-91 355	95,9%
Fonctionnement	5 078 564	5 478 449	4 969 114	-509 335	90,7%
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	392 570	187 404	430 003	242 599	229,5%
dont pertes de change	204 757		175 284	175 284	
TOTAL DES CHARGES	7 013 976	7 689 176	7 088 486	-600 690	92,2%

Autres financements de l'Etat					
Autres financements publics	1 473 578	1 571 974	1 217 843	-354 131	77,5%
Recettes propres	6 197 001	6 400 774	6 316 028	-84 746	98,7%
dont reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	232 851	96 124	44 759	-51 365	46,6%
dont gains de change	164		150 447	150 447	
TOTAL DES PRODUITS	7 670 579	7 972 748	7 533 871	-438 877	94,5%

RESULTAT	656 603	283 572	445 385	161 813	
CAF/IAF	816 321	374 852	830 628	455 776	

Investissement	211 973	367 000	346 085	-20 915	94,3%
Remboursement d'emprunt			48 256	48 256	
Ressources d'investissement			23 694	23 694	

Variations de fonds de roulement	606 197	7 852	459 981	452 129	
Niveau de fonds de roulement au 31/12/2018	2 947 588	2 955 440	3 407 569	452 129	
Niveau de trésorerie au 31/12/2018	2 704 322	1 912 174	2 633 086	720 912	
Niveau du besoin en fonds de roulement au 31/12/2018	243 266	1 043 266	774 484	-268 783	

CONCLUSION

- Rappel des résultats des exercices précédents :

EXERCICES	RESULTATS COMPTABLES
2013	492 698€
2014	358 646€
2015	1 081 920€
2016	- 1 256 839€
2017	656 603€
2018	445 685€

- Fonds de roulement : 3 407 569 €, soit 175 jours de fonctionnement contre 153 jours en 2017 .

La scolarité au sein du Lycée Français International Marguerite DURAS, établissement de l'enseignement français à l'étranger est payante pour tout élève inscrit, quelle que soit sa nationalité.

Les frais d'écolage et les frais annexes comprennent :

- les frais de 1^{ère} inscription
- les frais de scolarité
- les frais de restauration scolaire
- les frais d'examens
- autres frais (activités périscolaires et voyages scolaires, dégradations, certifications en langues et divers).

Le montant de chacun de ces tarifs est fixé chaque année, et pour une année scolaire, par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), après avis du Conseil d'établissement du Lycée Français International Marguerite DURAS.

I- Les frais de première inscription :

- Français : 700.00 €
- Vietnamien : 900.00 €
- Autres : 1 200.00 €

Les frais de première inscription d'un enfant sont dus lors de toute première inscription et en cas de réinscription d'un élève ayant quitté l'Etablissement (sauf si ces frais ont été acquittés au cours de l'année scolaire précédente). Les frais de première inscription ne sont pas remboursables.

II- Les frais de scolarité :

Ces tarifs sont établis en fonction de la nationalité de l'enfant.

Un changement éventuel de nationalité en cours d'année scolaire sera pris en compte au début du trimestre suivant. La demande, accompagnée de tous les documents justificatifs, certifiés conformes aux originaux, devra être déposée au secrétariat élèves.

Tout mois commencé est dû.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les frais de scolarité par trimestre, exprimés en €, s'élèvent à :

Section	1er trimestre			2ème trimestre			3ème trimestre			Frais annuels		
	septembre à décembre 2019			janvier à mars 2020			avril à juin 2020			Français	Vietnamien	Autre
	Français	Vietnamien	Autre	Français	Vietnamien	Autre	Français	Vietnamien	Autre	Français	Vietnamien	Autre
Maternelle	1 718	2 200	2 728	1 289	1 650	2 046	1 289	1 650	2 046	4 296	5 500	6 820
Elémentaire	1 688	2 168	2 680	1 266	1 626	2 010	1 266	1 626	2 010	4 220	5 420	6 700
Collège	1 865	2 396	2 945	1 399	1 797	2 209	1 399	1 797	2 209	4 663	5 990	7 363
Lycée	2 026	2 501	3 186	1 519	1 804	2 389	1 519	1 876	2 389	5 064	6 253	7 964

Remises sur frais de scolarité

1. **Famille nombreuse** : un abattement de 10% sur les frais de scolarité est accordé pour le troisième enfant du même responsable légal inscrit dans l'établissement, 15% pour le 4^{ème} enfant et les suivants (remise appliquée sur les frais du plus jeune enfant de la fratrie). Les remises s'appliquent à condition que tous les enfants soient inscrits dans l'établissement.

2. **Personnel en contrat local :**

- a) le personnel titulaire d'un contrat local de travail au lycée bénéficie d'une remise de 25 % sur les seuls droits de scolarité. La remise s'applique au personnel à temps partiel au prorata du temps effectué.
- b) cette remise ne s'applique pas au personnel dont le conjoint bénéficie de la prise en charge des frais de scolarité par son employeur ainsi qu'au personnel en contrat de vacation ou saisonnier.

Absences :

Une absence momentanée, quelle que soit sa durée n'ouvre droit à aucune réduction des frais de scolarité. Une dérogation à ce principe sera accordée pour les absences pour maladie dont la durée est supérieure à un mois consécutif, sous réserve toutefois de la présentation d'une pièce justificative (certificat médical ou justificatif d'hospitalisation).

III .Bourses scolaires accordées par l'Etat français aux élèves de nationalité française

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) octroie, sous conditions, par le biais du Consulat Général de France à Ho Chi Minh Ville, des bourses scolaires.

Les conditions d'attribution et les dossiers sont disponibles auprès du service des Affaires Sociales du Consulat Général.

1. **Élèves déjà inscrits :** les dossiers sont à retourner au Consulat Général courant février, puis sont examinés lors de la première Commission Consulaire des Bourses scolaires, selon les dates fixées par le Consulat Général entre avril et mai.
2. **Nouveaux élèves :** Les familles résidant dans la circonscription d'Ho Chi Minh Ville doivent faire leur demande de bourse au mois de février. Elles prennent rendez-vous directement au Consulat Général pour que leurs demandes soient examinées en première commission. Les familles arrivant après la première commission (avril) doivent constituer leur dossier pour la fin août pour qu'ils soient examinés lors de la deuxième Commission Consulaire des Bourses scolaires.
3. **Les familles qui demandent pour la 1^{ère} fois** une bourse scolaire sont tenues de régler la totalité des frais de 1^{ère} inscription et au minimum 50 % du montant des frais de scolarité du 1^{er} trimestre (septembre à décembre) dans l'attente de la notification officielle de l'AEFE qui sera communiquée vers la mi-décembre.

Le lycée procédera au remboursement dès réception de la notification de la bourse par l'AEFE.

IV - Les frais de restauration scolaire :

Prestataire de restauration : société LDJ (contrat de 2 ans : sept 2018 – juin 2020/avec possibilité de reconduction pour la 3^e année)

Repas au forfait (tarifs exprimés en €) :

1. **Forfait trimestriel** sur la base de 5 repas par semaine facturé, dans les mêmes termes que les frais de scolarité. L'engagement au forfait vaut pour le trimestre entier. Une carte d'accès valable pour toute la scolarité est remise à chaque élève.

En cas de perte ou de vol, la nouvelle carte d'accès au restaurant scolaire est facturée **100 000 VND** par le service comptabilité de l'établissement

2. **Remise sur frais de restauration scolaire :**

- A la demande des familles, en cas d'absence supérieure à 5 jours ouvrés consécutifs pour raison médicale dûment justifiée auprès de la comptabilité.
- En cas d'absence pour voyage scolaire organisé par l'Etablissement ou journée banalisée par l'établissement.

3. **Les tarifs forfaitaires 2019-2020** sont exprimés en € au taux de chancellerie fixé par le Ministère français de l'Economie et des Finances en vigueur au 16/09/2018 (0.0000374). Les forfaits sont calculés au prorata.

FORFAIT	Sept à Déc. 2019	Janv. à mars 2020	Avril à juin 2020	Total Forfait annuel
Repas à Table (Maternelle à CE2)	147 €	109 €	121 €	377 €
Self-service (CM1 à Term)	178 €	132 €	147 €	457 €

Repas au ticket réservés aux adultes (en VND):

Un repas au ticket est possible, au prix unitaire de 85 000VND.

Les tickets sont vendus les lundis, mercredis et vendredis matins au service comptabilité de l'établissement.

V- Les frais d'examens (session Juin 2020) sont à régler pour les examens suivants : (tarifs inchangés par rapport à 2017/2018)

1. Diplôme National du Brevet : 45 €
2. Epreuves Anticipées du Baccalauréat : 50 €
3. Baccalauréat : 230 €

VI - Autres frais :

- 1- Les activités périscolaires (pas de calcul au prorata):
 - Tarif par activité classique et par session semestrielle: 55 € (dans la limite de 3 activités, la 1^{ère} étant offerte aux boursiers par session) ;
 - Tarif par activité garderie et par session semestrielle: 50 € par jour.
- 2- UNSS (pas de calcul au prorata) : 50 € pour les frais d'adhésion.
- 3- Les voyages scolaires et/ou autres activités facultatives seront facturés aux familles après un vote pour avis du conseil d'établissement.
- 4- En cas de dégradation ou de perte, le manuel prêté à l'élève sera facturé au coût de remplacement sinon en fonction du barème ci-dessous :
 - Manuels scolaires : 15 €
 - Roman-fiction : 10 €
 - Bande dessinée : 10 €
 - Magazine, CD : 8 €

NB : Après facturation, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.
- 5- Carnet de correspondance : 100 000 VND pour le renouvellement en cas de perte ou de dégradation.
- 6- En cas de dégradation volontaire de matériel, une facture pour remplacement ou remise en état sera adressée à la famille.

VII- Périodicité des paiements :

Les frais de scolarité et les frais annexes sont exigibles selon la périodicité suivante :

- Début septembre : règlement des frais du premier trimestre (septembre-décembre, 4/10^{ème} du montant annuel).
- Début janvier : règlement des frais du deuxième trimestre (janvier à mars, 3/10^{ème} du montant annuel) ainsi que des frais d'examens.
- Début avril : règlement du troisième trimestre (avril à juin, 3/10 du montant annuel).

NB : En cas d'arrivée ou de départ en cours d'année, tout mois entamé est à payer dans son intégralité.

A l'arrivée, le règlement des frais de scolarité est exigé en même temps que ceux de première inscription.

VIII- Modalités de paiement :

- Les familles sont personnellement redevables des frais de scolarité et des frais annexes. Les modalités contractuelles existant entre les familles et leurs employeurs ne sont pas opposables au Lycée Français International Marguerite DURAS.
- Lorsque les frais de scolarité, et éventuellement les frais annexes, sont pris en charge par leurs employeurs, les familles doivent s'assurer du paiement effectif des factures.
- Les factures sont libellées en euros. Attention, le montant en VND figurant sur les factures est indiqué à titre d'information. Le taux de chancellerie, fixé par le Ministère français de l'Economie et des Finances, est susceptible de variations les 1^{er} et 16 de chaque mois. Les virements en VND sont pris en compte à réception de la somme sur le compte de l'Etablissement. Les éventuelles variations du taux de change sont à la charge des familles.
- Le paiement par virement bancaire (en euros en France ou en VND au Vietnam) est à privilégier, et **obligatoire au dessus de 300 euros**. Les éventuels frais de virement bancaire sont à la charge des familles.
- Le règlement des factures se fait exclusivement :
 - En Euros : par chèque ou virement bancaire (coordonnées bancaires ci-dessous).
 - En Vietnam dong : Virement ou espèces.
 - a) Virement VND (voir coordonnées bancaires ci-dessous) :

- b) Espèces VND : L'établissement n'accepte les espèces « Vietnam dongx », que pour un montant inférieur à 300€. Une quittance vous sera délivrée en cas de paiement en VND. Paiement en espèces les matins uniquement de 8h à 12h30, au service comptabilité.

Coordonnées bancaires de l'établissement :

Virement en Vietnam Dongx

Bénéficiaire: TRUONG PHAP QUOC TE MARGUERITE DURAS,

Numéro du compte : **000 35 622 000** (VND)

Banque: BPCE IOM Branch in Ho Chi Minh City, 21st Floor, Green Power Building, 35 Ton Duc Thang, District 1, Ben Nghe, Ho Chi Minh City, Vietnam.

SWIFT CODE /BIC : BFCEVNVX

Virement en € : (du VN ou de l'étranger)

Bénéficiaire : LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL MARGUERITE DURAS /HO CHI MINH VILLE

Banque : TRESOR PUBLIC

Domiciliation: TPNANTES TGETRANGER

Code Banque : 10071 /Code Guichet : 44900/ N° de compte : 00001020422 /Clé RIB : 83

Code Swift ou BIC: TRPUFRP1

Code Iban : FR76 1007 1449 0000 0010 2042 283

IX- Procédure en cas de non paiement des frais de scolarité, de restauration et des frais annexes :

- Vingt jours après la date d'émission de la facture, une première relance amiable est effectuée par le service comptabilité.
- En cas de non-paiement, une deuxième relance sera envoyée aux familles qui disposent de dix jours pour régulariser leur situation.
- A défaut de règlement après la deuxième relance, une troisième relance sera transmise aux familles par courrier avec un coupon accusé de réception.
- Faute de règlement après le délai fixé dans la troisième relance (une semaine), les familles concernées seront convoquées conjointement par le Directeur administratif et financier et le Proviseur pour un entretien.
- A l'issue de ce processus de relances et d'entretiens, le non paiement des factures entrainera la non admission de l'élève en classe et la mise en œuvre de poursuites contentieuses.
- La réinscription de l'élève ne sera pas acceptée en cas d'impayés.

X. Départ définitif : Les familles concernées doivent effectuer les démarches suivantes :

- Prévenir au plus tôt le Secrétariat du Lycée Français International Marguerite Duras
- Demander un « Exeat » (certificat de radiation) au Secrétariat Scolarité. Ce document sera exigé par le nouvel établissement d'accueil de votre enfant.
- Rendre au Centre de Documentation et d'Information (CDI ou BCD), au plus tard deux jours avant le départ, les manuels scolaires.
- Pour les élèves de Première et Terminale, restituer les ordinateurs prêtés par l'établissement pour récupérer la caution conformément à la convention de prêt.
- Solder leur compte auprès du service comptable.
- Prendre rendez-vous auprès du Secrétariat de scolarité afin de se faire remettre le dossier scolaire.

XI. TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour 2019-2020, le prestataire de transport retenu par l'Union des Parents de Marguerite Duras (UPMD) est la société : **CTY TNHH HANH TRINH HOA SEN (UNIKA)**

Téléphone : 028 3519 2072. Portable: 09 02 37 33 98

Email: viet@transport-duras.com. Website : <http://transport-duras.com>

Afin de bénéficier de ce service la famille doit s'acquitter auprès de l'UPMD d'une cotisation de 100 000 VND.

Pour 2019-2020, les tarifs sont de **21 583 800 VND** par enfant (trajet aller-retour)

Elèves boursiers : le chef d'Etablissement, sur autorisation de l'Association des parents du Lycée Marguerite Duras (UPMD), se substitue aux familles bénéficiaires de la bourse de transport, pour régler directement au prestataire les factures concernant les frais de transport le l'année scolaire.